

Comment s'inscrire à 3SquaresVT

Programme d'Assistance Nutritionnelle Complémentaire du Vermont (anciennement Food Stamps)

Remplissez et envoyez votre formulaire d'inscription à votre Division des Services Economiques locale.

Pour obtenir le formulaire, visitez **www.vermontfoodhelp.com** ou appelez le **1-800-479-6151**. Pour bénéficier d'une aide pour le remplir, appelez votre **Agence d'Action Communautaire** (si vous ne connaissez pas le numéro, appelez le **2-1-1**). Les seniors peuvent appeler l'Assistance Téléphonique des Seniors au **1-800-642-5119**.

2. Entretien avec votre conseiller 3SquaresVT.

Après avoir reçu votre formulaire d'inscription, les Services Economiques vous enverront une lettre indiquant la date et l'heure de votre entretien. La plupart des gens peuvent faire cet entretien par téléphone. Demandez-le simplement à votre conseiller 3SquaresVT.

3. Ce qu'il faut avoir pour votre entretien 3SquaresVT :

Obligatoire :

Preuve de votre identité (Numéro de Sécurité Sociale et pièce d'identité)
Preuve de tous vos revenus (par exemple : fiches de paye, relevés de banque, etc.)

Eventuellement – pour vous aider à obtenir les allocations maximum :

Coûts de vos loyers et charges (par exemple : quittance de loyer, emprunt immobilier, factures de téléphone, etc.)
Frais médicaux si vous avez plus de 60 ans ou souffrez d'un handicap (par exemple : factures, franchises médicales, primes, etc.)
Majeur ou mineur pris en charge (par exemple : chèques payés ou déclaration du tuteur)
Pension alimentaire judiciaire (preuve du paiement)

Que devient votre candidature ?

La Division des Services Économiques (ESD) peut mettre jusqu'à 30 jours pour traiter votre candidature. Si vous n'avez pas de nouvelles de la Division des Services Économiques, appelez votre bureau local pour savoir où en est votre candidature.

Si vous avez droit à une aide 3SquaresVT, vous recevrez un courrier vous indiquant le montant de l'aide auquel vous aurez droit chaque mois.

Si toutes les personnes de votre foyer ont plus de 65 ans ou perçoivent le SSI (Revenu Supplémentaire de Sécurité), ils recevront directement leurs allocations sur leur compte bancaire, chaque mois.

Tous les autres foyers recevront une carte de retrait EBT (Transfert Électronique des Allocations) par courrier.

- ♦ Une fois que vous avez défini votre numéro d'identification personnel, votre carte est prête à l'emploi. Elle est acceptée dans la plupart des magasins d'alimentation et dans certains marchés fermiers du Vermont. Elle fonctionne comme une carte de débit ou de crédit.
- ♦ Les allocations seront créditées sur votre carte au début de chaque mois.

Les Services Économiques vous contacteront pour actualiser votre dossier, généralement tous les 12 à 24 mois pour la plupart des foyers.

Si vous n'avez droit à aucune allocation, vous pouvez faire appel. Si vous avez besoin d'aide, appelez l'Aide Juridique au : 1-800-769-7459.